



DESENFUMAGE MECANIQUE - VERIFICATION

DEFINITION DE LA PRESTATION

- Vérification de l'armoire de désenfumage et d'interverrouillage :
 - Contrôle des fusibles de protection 220V et 24V (remplacement si nécessaire)
 - Contrôle des raccordements électriques secteur et batterie de secours
 - Vérification de la tension de charge des batteries de secours
 - Vérification de la 3ème source (remplacement si nécessaire)
 - Vérification des raccordements des lignes de détection et de commande de chaque zone
 - Vérification de la connexion des cartes de détection
 - Essais de déclenchement en détection sur chacun des niveaux avec vérification du verrouillage des autres niveaux,
 - Essais des déclencheurs manuels, contrôle du bon fonctionnement prioritaire d'ouverture
 - Contrôle des voyants de signalisation (en service, en alarme, en défaut)
 - Remise en position de sécurité du système en présence de la personne habilitée.
- Vérification du positionnement du détecteur de fumée sur son socle sur chacun des niveaux ainsi que des raccordements,
- Vérification des résistances de fin de ligne,
- Dépose de la grille de protection donnant accès au volet
- Contrôle du câblage des raccordements et de la ventouse électromagnétique
- Contrôle des points de fixation
- Nettoyage de la face d'attraction de l'électro-aimant et de la plaque de retenue
- Refermeture des volets et remise en place de la grille de protection.

Opérations de vérifications à effectuer sur le coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage

- Vérification du bon fonctionnement des ventilateurs en marche normale (automatique)
- Prise des mesures de débit (en m³/h) et de vitesse (en m/s)
- Vérification de l'armoire électrique de commande :
 - Horloges
 - Relais
 - Câblages
 - Temporisation
 - Alimentation
 - Fusibles
- Vérification de la mise en route en marche forcée à partir du ou des coffrets "POMPIER" avec glace à briser
- Remplacement éventuel de la glace
- Vérification du report éventuel de mise en route en marche forcée
- Remise en position d'attente
- Plombage du ou des coffrets "POMPIER"
- Etablissement d'un Rapport de contrôle détaillant l'emplacement des volets, leurs caractéristiques (marque, dimensions, nombre de vantaux, etc...), le relevé des mesures et les éventuelles observations.
- Emargement et signature du Registre de sécurité de l'Etablissement.